

Recours en vue contre le concours en médecine

■ Une polémique autour du concours "boucherie" de fin de première année pourrait s'envenimer.

C'est un dossier qui risque de ne pas passer inaperçu. Quelques dizaines d'étudiants en médecine s'inquiètent du fait qu'ils sont contraints de réussir "l'épreuve boucherie", ce concours instauré en fin de première bac, et indispensable pour poursuivre le cursus, alors qu'ils auraient pu l'éviter.

En réalité, ces étudiants inscrits en 2014 ont raté leurs épreuves de janvier 2015 et ont dû décider s'ils tentaient malgré tout de réussir leur année, ou s'ils optaient pour l'allègement, contrat qui leur permettait de réussir l'ensemble des cours de Bac 1 en deux ans. Or, ces étudiants ne pouvaient savoir à l'époque qu'un tel concours serait organisé, et ils n'ont pu poser un choix en connaissance de cause, expliquent-ils. Aujourd'hui, les étudiants qui

avaient opté pour l'allègement sont exemptés de passer le concours, alors que ceux qui avaient décidé de tout passer en première année et qui ont raté leur année devront le subir.

Jean-Claude Marcourt n'entend rien modifier

Prêts pour d'éventuels recours en justice, les étudiants demandent au ministre de l'Enseignement supérieur Jean-Claude Marcourt (PS) d'amender son décret pour qu'ils puissent éviter cette épreuve. Celui-ci, pris dans une situation difficile (ce concours résulte d'un arrangement avec le fédéral), n'entend rien modifier pour l'instant, expliquant que le texte a été avalisé par les plus grandes juridictions de l'Etat et que les étudiants qui doivent ou non le passer relèvent de législations différentes.

Du coup, ce sont les autres étudiants qui s'inquiètent, explique le Cium (Comité interuniversitaire des étudiants en médecine). Si une action en Justice aboutit, c'est l'ensemble de l'accord concernant la rétribution des numéros Inami qui pourrait être revue.

BdO